

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE (C.A.P.A) AGRICULTURE DES REGIONS CHAUDES (A.R.C)

OBJECTIFS

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole « A.R.C. » (Agriculture des Régions Chaudes) diplôme de niveau V, vise à :

- L'installation en agriculture avec des aides publiques.
- Préparer des employés qualifiés en productions végétales et animales.
- Préparer une poursuite d'études.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (C.A.P.A) se prépare en 2 ans, après :

- La classe de 3^{ème} des collèges ou de 3^{ème} agricole.

L'admission est prononcée en classe de C.A.P.A. Agriculture des Régions Chaudes (A.R.C) après avis du conseil de classe et d'une commission d'affectation.

ETUDES ET DELIVRANCE DU DIPLÔME

La formation est constituée de cours théoriques et pratiques sur la Société Civile Agricole agréée en agriculture biologique à proximité du lycée.

En outre, elle comprend 12 semaines de formation en milieu professionnel (stage) sur une exploitation agricole calédonienne de votre choix.

La délivrance du diplôme comporte 8 épreuves par des contrôles certificatifs de formation sur les 2 ans et 2 épreuves terminales.

POURSUITE D'ETUDES

- en 1^{ère} Bac professionnel horticole, pour les titulaires du C.A.P.A. qui en font la demande et qui montrent une motivation pour la poursuite d'étude. L'admission en 1^{ère} Bac professionnel horticole est conditionnée par l'avis favorable du conseil de classe.

Version 2018

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE (C.A.P.A) AGRICULTURE DES REGIONS CHAUDES (A.R.C)

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT GENERAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
MG1 : Agir dans des situations de la vie sociale	245h	MP1 : Insertion du salarié dans l'entreprise	58h
MG2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	167h	MP2 : Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments	174h
MG3 : Interagir avec son environnement social	168h	MP3 : Techniques et pratiques professionnelles	348h
Stage collectif : Sport, Santé, Sécurité, Développement durable.	29h	MIP : Module d'Initiative Professionnel	174h
		Projet pédagogique à l'initiative de l'établissement.	290h

12 semaines de stage (dont 11 effectuées sur la période scolaire)